



**UN-HABITAT**



## **United Nations Human Settlements Programme**

Programme des Nations Unies pour les établissements humains - Programa de las Naciones Unidas para los Asentamientos Humanos

P.O. Box 30030, 00100 Nairobi, KENYA. Telephone: (254-20) 7621234 Fax: (254-20) 7624266/7 (Central Office)

Email: [infohabitat@unhabitat.org](mailto:infohabitat@unhabitat.org) Website: <http://www.unhabitat.org>

**Le 20 janvier 2007**

### **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

#### **Vingt et unième session (Nairobi, 16-20 avril 2007)**

#### **Notification de la Directrice exécutive**

##### **Dates, lieu et participation**

1. La vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) se déroulera du 16 au 20 avril 2007 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi (Kenya). L'ordre du jour provisoire de la session figure ci-joint. Il sera suivi, en temps utile, de la documentation pertinente.
2. La session sera ouverte le lundi 16 avril 2007 à 10 heures. Les représentants et invités sont priés de prendre place avant 9 h 45.
3. La liste des membres du Conseil d'administration en 2007 figure ci-joint à l'annexe I. A ce sujet, la Directrice exécutive tient à souligner que, conformément à l'article 61 du règlement intérieur du Conseil d'administration, tout Etat qui, bien que n'étant pas membre du Conseil d'administration, est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, peut participer aux délibérations du Conseil d'administration en qualité d'observateur.

##### **Consultations officielles**

4. Pour faciliter les travaux du Conseil d'administration, des dispositions ont été prises pour permettre aux groupes régionaux de mener avant la session des consultations officielles sur différentes questions, en particulier l'élection des membres du Bureau. Ces consultations auront lieu le dimanche 15 avril à partir de 11 heures. Le premier numéro du Journal, qui paraîtra le dimanche 15 avril, précisera les salles réservées à ces consultations. La répartition géographique des membres du Bureau élus aux précédentes sessions du Conseil d'administration est indiquée ci-joint à l'annexe II.
5. Il est aussi prévu que les différents partenaires, notamment les autorités locales, les parlementaires et les organisations non gouvernementales, tiennent leurs propres consultations officielles, manifestations et activités, avant et pendant la session. Des informations détaillées concernant ces consultations, manifestations et activités, seront communiquées par le secrétariat à tous les participants dès qu'elles seront disponibles.

##### **Principales questions qui seront examinées durant la session**

6. Le Conseil d'administration examinera notamment les questions suivantes :
  - a) Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013;
  - b) Le renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
  - c) Un thème spécial intitulé « Urbanisation durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification »;

d) Le programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009.

7. La Directrice exécutive tient par conséquent à souligner qu'il importe que tous les Etats participent pleinement à la session. Un certain nombre de résolutions cruciales concernant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat devront être prises par le Conseil d'administration. La Directrice exécutive espère donc que les Etats jugeront bon de se faire représenter par des responsables politiques de haut niveau et par des experts.

8. La Directrice exécutive tient également à appeler l'attention des gouvernements sur la résolution 16/12 du Conseil d'administration, du 7 mai 1997, invitant les gouvernements à inclure dans leur délégation aux futures sessions du Conseil d'administration des représentants des autorités locales et des acteurs concernés de la société civile, en particulier du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des centres de recherche intéressés par les objectifs poursuivis, à savoir un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains. La Directrice exécutive tient également à souligner l'importance que revêtiront, pour la vingt et unième session du Conseil d'administration, les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à Istanbul au sujet du rôle des autorités locales et des membres de la société civile.

9. On notera également que, conformément à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, le Conseil d'administration a modifié son règlement intérieur pour prévoir la participation effective des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à ses délibérations. Ces nouvelles dispositions sont énoncées dans les articles 64 à 67 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

10. La Directrice exécutive tient également à souligner qu'ONU-Habitat et les Etats membres auraient avantage à inclure dans leur délégation leurs Représentants permanents auprès d'ONU-Habitat ou, à défaut, d'autres correspondants à Nairobi avec lesquels le secrétariat est continuellement en liaison. Les gouvernements voudront bien informer la Directrice exécutive de la composition de leur délégation dès que possible. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants devront être présentés à la Directrice exécutive avant la fin de la première séance de la session, au plus tard.

## **Organisation des travaux**

11. Les annexes III et IV ci-jointes contiennent les suggestions de la Directrice exécutive concernant l'organisation et le calendrier des travaux de la vingt et unième session du Conseil d'administration, qui ont été établis conformément aux recommandations pertinentes figurant dans la résolution 20/21 du Conseil d'administration. L'annexe V présente la liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la session ainsi que les documents de pré-session correspondants.

12. Les participants sont invités à s'inscrire d'avance en ligne sur le site [www.unhabitat.org/gc21](http://www.unhabitat.org/gc21). La participation est limitée aux Etats membres et aux autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, comme indiqué aux paragraphes 3 et 9 ci-dessus, respectivement. L'inscription sur place aura lieu le jeudi 13 avril à partir de 13 heures. Les représentants d'organisations de la société civile devront présenter des lettres d'accréditation à leur arrivée sur le complexe des Nations Unies à Nairobi.

13. Les participants trouveront sur le site d'ONU-Habitat ([www.unhabitat.org/gc21](http://www.unhabitat.org/gc21)) des renseignements sur les possibilités d'hébergement, les visas, les vaccinations obligatoires et autres. Toute demande d'information complémentaire sur ces questions, ou sur toute autre question concernant l'organisation des travaux de la session, doit être adressée à M. Rolf Wichmann, à l'adresse suivante :

Mr. Rolf Wichmann  
Secretary to the Governing Council  
and Chief, External Relations and Inter-Governmental Affairs  
UN-Habitat  
P.O. Box 30030, 00100 Nairobi, Kenya  
[Rolf.Wichmann@unhabitat.org](mailto:Rolf.Wichmann@unhabitat.org)  
Tél : +254 20 7623066/65  
Fax : +254 20 7624175

## Annexe I

### Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

#### Liste des membres en 2007<sup>1</sup> (58 membres)

##### Etats d'Afrique (16)

Afrique du Sud (2007)  
Burundi (2010)  
Congo (2007)  
Ghana (2008)  
Guinée équatoriale (2010)  
Jamahiriya arabe libyenne (2008)  
Kenya (2007)  
Mauritanie (2010)  
Niger (2010)  
Nigéria (2007)  
Ouganda (2008)  
République-Unie de Tanzanie (2008)  
Rwanda (2008)  
Sénégal (2010)  
Swaziland (2007)  
Zimbabwe (2010)

##### Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda (2008)  
Argentine (2010)  
Chili (2010)  
Costa Rica (2007)  
Grenade (2010)  
Haïti (2008)  
Mexique (2007)  
Paraguay (2007)  
Trinité-et-Tobago (2007)  
Venezuela (République bolivarienne du) (2010)

##### Etats d'Europe orientale (6)

Bélarus (2007)  
Bulgarie (2007)  
Fédération de Russie (2010)  
Pologne (2010)  
République tchèque (2008)  
Slovaquie

##### Etats d'Europe occidentale et autres Etats (13)

Allemagne (2007)  
Belgique (2008)  
Canada (2008)  
Espagne (2007)  
Etats-Unis d'Amérique (2010)  
Finlande (2010)  
France (2008)  
Grèce (2007)  
Israël (2007)  
Italie (2010)  
Norvège (2007)  
Pays-Bas (2010)  
Suède (2008)

##### Etats d'Asie (13)

Arabie saoudite (2007)  
Bangladesh (2008)  
Chine (2008)  
Emirat arabes unis (2008)  
Inde (2007)  
Indonésie (2010)  
Iran, République islamique d' (2010)  
Japon (2010)  
Jordanie (2007)  
Pakistan (2010)  
Philippines (2007)  
Sri Lanka (2007)

Un siège vacant à pourvoir en 2007

---

<sup>1</sup> Informations du Conseil économique et social au mois de décembre 2006.

## Annexe II

### Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Année	Session du Conseil d'administration	Président	Vice-présidents	Rapporteur
1978	Première	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Afrique (Malawi) Etats d'Europe orientale (Pologne) Etats d'Amérique latine (Mexique)	Etats d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	Etats d'Afrique (Kenya)	Etats d'Asie (Pakistan) Etats d'Amérique latine (Mexique) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	Etats d'Amérique latine (Mexique)	Etats d'Afrique (Nigéria) Etats d'Asie (Iraq) Etats d'Europe orientale (URSS)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Pays-Bas)
1981	Quatrième	Etats d'Asie (Philippines)	Etats d'Afrique (Lesotho) Etats d'Europe orientale (Hongrie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (République fédérale d'Allemagne)	Etats d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	Etats d'Europe orientale (URSS)	Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Amérique latine (Jamaïque) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Canada)	Etats d'Afrique (Egypte)
1983	Sixième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Zambie) Etats d'Europe orientale (Bulgarie) Etats d'Amérique latine (Argentine)	Etats d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	Etats d'Afrique (Gabon)	Etats d'Asie (Inde) Etats d'Amérique latine (Chili) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Etats-Unis d'Amérique)	Etats d'Europe orientale (URSS)
1985	Huitième	Etats d'Amérique latine (Jamaïque)	Etats d'Afrique (Tunisie) Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (Hongrie)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Grèce)
1986	Neuvième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Turquie)	Etats d'Afrique (Kenya) Etats d'Asie (Bangladesh) Etats d'Europe orientale (Pologne)	Etats d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	Etats d'Europe orientale (Bulgarie)	Etats d'Asie (Indonésie) Etats d'Amérique latine (Colombie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	Etats d'Asie (Inde)	Etats d'Afrique (Botswana) Etats d'Amérique latine (Brésil) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Royaume-Uni)	Etats d'Europe orientale (Pologne)
1989	Douzième	Etats d'Amérique latine	Etats d'Afrique (Gabon)	Etats d'Asie

Année	Session du Conseil d'administration	Président	Vice-présidents	Rapporteur
		(Colombie)	Etats d'Europe orientale (Hongrie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Etats-Unis d'Amérique)	(Sri Lanka)
1991	Treizième	Etats d'Afrique (Zimbabwe)	Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (URSS) Etats d'Amérique latine (Brésil)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Pays-Bas)
1993	Quatorzième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Ouganda) Etats d'Asie (Philippines) Etats d'Europe orientale (Roumanie)	Etats d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	Etats d'Europe orientale (URSS)	Etats d'Asie (Indonésie) Etats d'Amérique latine (Venezuela) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Royaume-Uni)	Etats d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	Etats d'Asie (Bangladesh)	Etats d'Afrique (Kenya) Etats d'Amérique latine (Mexique) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Norvège)	Etats d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	Etats d'Amérique latine (Colombie)	Etats d'Afrique (Sénégal) Etats d'Europe orientale (Bulgarie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Asie (Iran, République islamique d')
2001	Dix-huitième	Etats d'Afrique (Algérie)	Etats d'Asie (Bangladesh) Etats d'Europe orientale (Fédération de Russie) Etats d'Amérique latine (Argentine)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Turquie)
2003	Dix-neuvième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Afrique (Malawi) Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (Pologne)	Etats d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	Etats d'Europe orientale (République tchèque)	Etats d'Asie (Philippines) Etats d'Amérique latine (Argentine) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Allemagne)	Etats d'Afrique (Nigéria)

En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient poser leur candidature aux postes à pourvoir pour la vingt et unième session du Conseil d'administration :

2007	Vingt et unième	Asie	Etats d'Afrique Etats d'Amérique latine et des Caraïbes Etats d'Europe occidentale et autres Etats	Etats d'Europe orientale
------	-----------------	------	--	-----------------------------

## Annexe III

### Organisation des travaux de la vingt et unième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

#### Note de la Directrice exécutive

1. Le Conseil d'administration jugera peut-être utile, pour assurer le bon déroulement de ses travaux durant la vingt et unième session, de prendre les dispositions qui suivent. Ces dispositions sont conformes aux recommandations faites par le Conseil d'administration dans sa résolution 20/21 relative à l'organisation et aux thèmes des futures sessions du Conseil d'administration, demandant au Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersession du Conseil, de recommander au Conseil d'administration de nouvelles propositions pour améliorer la structure et l'organisation de la vingt et unième session et des futures sessions du Conseil d'administration. A sa vingt-quatrième réunion, le 7 décembre 2006, le Comité des représentants permanents a adopté, pour la vingt et unième session, les propositions reproduites dans la présente note, qui concernent en particulier le segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial.

#### A. Bureau

2. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. Le détail de la répartition géographique des membres du Bureau lors des précédentes sessions du Conseil d'administration se trouve à l'annexe II.

3. Comme le prévoit l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'un des Vice-présidents est désigné pour présider le Comité plénier mentionné ci-dessous au paragraphe 17. Les deux autres Vice-présidents assisteront directement le Président dans ses fonctions pour la plénière et présideront le Comité de rédaction mentionné ci-dessous au paragraphe 18.

#### B. Séances plénières

4. Suite aux consultations menées avec le Bureau du Conseil d'administration, il est recommandé que la plénière divise ses travaux en deux segments : un segment de haut niveau où interviendront essentiellement les ministres et autres chefs de délégation, qui se tiendrait le premier jour et le deuxième jour; et un dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui serait organisé le troisième jour.

#### C. Segment de haut niveau

5. Il est suggéré que le segment de haut niveau centre ses discussions sur les aspects stratégiques de la prise des décisions et de l'élaboration des politiques nationales et internationales, abordés dans le projet de plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 (point 8 de l'ordre du jour) et sur le thème spécial (point 6 de l'ordre du jour), ainsi que sur les questions connexes découlant d'autres rapports dont le Conseil sera saisi à sa session mais qui ne seront examinées en profondeur que par le Comité plénier (point 5 de l'ordre du jour). L'orientation du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et le thème retenu pour la vingt et unième session sont complémentaires, puisque tous deux mettent l'accent sur l'urbanisation durable et sur différents aspects de l'action à l'échelle des villes, la pauvreté urbaine, les finances et la planification.

6. Les questions stratégiques qui orienteront le débat du segment de haut niveau sont exposées dans la note du secrétariat sur les questions stratégiques découlant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et autres rapports connexes soumis au Conseil d'administration pour décision à sa vingt et unième session (HSP/GC/21/5/Add.1). On se souviendra que dans sa résolution 20/21 le Conseil d'administration a décidé de ne retenir qu'un seul thème, à partir de sa vingt et unième session, et que ce thème devait faire le lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

7. Pour que les 60 à 80 délégations qui participent normalement aux sessions du Conseil d'administration puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit strictement respectée. Dans ce contexte, on notera qu'une partie de la séance de matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation.

8. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, il sera donné préséance aux ministres et aux vice-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité d'orateurs pourront également prendre la parole au nom des autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

## **D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires**

9. Comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

10. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21 du Conseil d'administration en date du 8 avril 2005 (reproduite à l'annexe VI), le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé au Bureau de la vingtième session du Conseil d'administration que la vingt et unième session du Conseil ait pour thème « Urbanisation durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification »; le Président du Conseil d'administration a souscrit à cette recommandation, pour le compte du Bureau.

11. Conformément à ces décisions et dans le but d'améliorer la participation et la contribution des autorités locales et des autres partenaires aux travaux du Conseil, et en vue de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et des objectifs fixés par le Sommet mondial en 2005, des dispositions ont été prises pour que le dialogue entre les autorités locales et les autres partenaires soit organisé en séance plénière le troisième jour, comme indiqué à l'annexe IV. Ce dialogue, qui portera sur les thèmes mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus, se déroulera sous la forme qui avait été adoptée par le Comité II de la Conférence Habitat II, afin de permettre aux représentants des principaux groupes de partenaires de faire une présentation de fond suivie d'un dialogue ou d'une discussion entre les gouvernements et les partenaires au sujet des différentes présentations.

12. Pour ce faire, les autorités locales et les autres partenaires sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leur présentation pour qu'il puisse être distribué à tous les participants avant la session. Ils sont aussi priés d'aborder, lorsqu'ils commenteront le document sur le thème spécial, le projet du plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 et d'indiquer la contribution qu'ils apporteront à sa réalisation.

13. Les présentations faites par les représentants des autorités locales et des autres partenaires devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, le secteur privé, ainsi que les professionnels, les chercheurs et les syndicats. Des dispositions devront être prises pour que les autorités locales et chaque groupe de partenaires puissent, s'ils le désirent, organiser des consultations à Nairobi immédiatement avant la tenue de la vingt et unième session du Conseil d'administration ou à tout autre moment, au lieu de leur choix.

14. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies ultérieurement, en même temps que les documents de pré-session.

## **E. Résumé du Président**

15. A l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le Président préparera, sur la base des délibérations de ces deux segments de la plénière, un résumé qui portera, premièrement, sur les principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et, deuxièmement, sur les conclusions ou recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours de ces deux segments; il sera soumis à la plénière pour approbation. Tout projet de résolution découlant des débats des deux segments de la plénière sera renvoyé au Comité de rédaction pour suite à donner.

16. Une fois endossées par le Conseil d'administration comme reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue avec les partenaires, les conclusions et les recommandations du Président serviront de lignes directrices pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités locales, des partenaires et du secrétariat, spécifiquement à l'appui du plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013.

## **F. Comité plénier**

17. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations ci-dessus concernant les travaux de la plénière, le Conseil d'administration jugera peut-être opportun de créer un Comité plénier qui serait chargé des points 5, 8, 7 et 9, tandis que les points restants seraient examinés en plénière.

## **G. Comité de rédaction**

18. A sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé à titre officieux un Comité de rédaction spécial à composition non limitée, sous la présidence de l'un des vice-présidents, pour procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, de les faire concorder, ou de les préciser, avant que le Conseil d'administration ne les examine en plénière. Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de poursuivre cette pratique, dont on a largement reconnu qu'elle avait facilité ses travaux. Ainsi, le rapport du Comité de rédaction serait d'abord renvoyé au Comité plénier, pour approbation, avant son adoption finale par le Conseil d'administration.

## **H. Calendrier des travaux**

19. Pour la commodité des participants, un projet d'organisation et de calendrier des travaux de la vingt et unième session du Conseil d'administration est présenté ci-joint à l'annexe IV.

20. La liste des points inscrits à l'ordre du jour de la vingt et unième session du Conseil d'administration, accompagnée de la liste des documents correspondants, figure à l'annexe V.



## Annexe IV

### Proposition d'organisation et de calendrier des travaux pour la vingt et unième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Nairobi, 16-20 avril 2007

		Plénière	Comité plénier	Comité de rédaction
Lundi 16 avril	Matin	Ouverture de la session  Questions d'organisation : Segment de haut niveau : Points 1, 2, 3 et 4	-	-
	Après-midi	Segment de haut niveau : Points 8, 6 et 5	Point 5	-
Mardi 17 avril	Matin	Segment de haut niveau : Points 8, 6 et 5	Point 5 Point 8	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	Segment de haut niveau : Points 8, 6 et 5	Point 7	-
Mercredi 18 avril	Matin et après-midi	Dialogue entre les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial : Point 6 de l'ordre du jour (journée entière)	Point 7	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 19 avril	Matin et après-midi	Présentation d'un projet de décision sur le débat du segment de haut niveau et du dialogue	Point 9	Consultations sur les projets de résolution
Vendredi 20 avril	Matin		Adoption des projets de rapport sur les points 5, 7 et 8 et rapport sur les projets de décision	
	Après-midi	Projets de rapport de la plénière sur les points 1, 2, 3 et 4.  Résumé du Président sur le segment de haut niveau et le dialogue  Projets de rapport du Comité plénier et rapport sur les projets de résolution  Points 9, 10, 11 et 12		

## **Annexe V**

### **Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

#### **A. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Examen des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt et unième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009 et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009.
8. Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 et de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

## B. Liste des documents soumis au Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
		Notification de la Directrice exécutive
4	HSP/GC/21/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/21/1/Add. 1	Additif : ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux : note du secrétariat
4	HSP/GC/21/INF/1	Liste des documents soumis au Conseil d'administration
5	HSP/GC/21/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.1	Additif : rapport de la Directrice exécutive sur la troisième session du Forum urbain mondial
5	HSP/GC/21/INF/2	Additif : rapport de la troisième session du Forum urbain mondial : note du secrétariat
5	HSP/GC/21/2/Add.2	Additif : coopération avec les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, et projet de directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
5	HSP/GC/21/2/Add.3	Additif : coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
5	HSP/GC/21/2/Add.4	Additif : questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants du système des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux portées à l'attention du Conseil d'administration
5	HSP/GC/21/2/Add.5	Additif : rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement
5	HSP/GC/21/2/Add.6	Additif : consommation d'énergie dans les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/21/2/Add.7	Additif : principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous
5	HSP/GC/21/INF/3	Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous
5	HSP/GC/21/2/Add.8	Additif : évaluation stratégique indépendante de la performance et de l'impact des responsables du Programme pour l'habitat : note de synthèse du rapport d'évaluation
5	HSP/GC/21/INF/4	Evaluation stratégique indépendante de la performance et de l'impact des responsables du Programme pour l'habitat
5	HSP/GC/21/2/Add.9	Additif : rapport du Comité des représentants permanents sur ses travaux entre les sessions, et propositions concernant l'organisation des travaux de la vingt et unième session et des futures sessions du Conseil d'administration
5	HSP/GC/21/2/Add.10	Additif : projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat : note du secrétariat
5	HSP/GC/21/INF/5	Rapport sur les activités opérationnelles menées en 2006
6	HSP/GC/21/3	Rapport sur le thème retenu pour le dialogue de la vingt et unième session du Conseil d'administration
7	HSP/GC/21/4	Projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2008-2009 : rapport de la Directrice exécutive

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
7	HSP/GC/21/4/Add.1	Additif : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du secrétariat
7	HSP/GC/21/4/Add.2	Additif : (titre à déterminer)
7	HSP/GC/21/INF/6	Etat des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains au 28 février 2007
7	HSP/GC/21/INF/8	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : rapport financier de l'exercice biennal clôturé le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes : note du secrétariat
8	HSP/GC/21/5	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013
8	HSP/GC/21/5/Add.1	Additif : questions stratégiques découlant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'autres rapports connexes, soumises au Conseil d'administration à sa vingt et unième session pour décision
8	HSP/GC/21/5/Add.2	Additif : procédures opérationnelles et directives de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
8	HSP/GC/21/INF/7	Règlement financier et règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
8	HSP/GC/21/5/Add.3	Additif : examen des dispositions administratives actuelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris ses relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi
9	HSP/GC/21/6	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration

## Annexe VI

### **Résolution 20/21 : Organisation et thèmes des futures sessions du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 5/15 du 7 mai 1982, dans laquelle il a décidé de désigner les sujets des thèmes spéciaux de ses sessions deux ans à l'avance,

*Rappelant aussi* sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, dans laquelle il a décidé de fournir aux partenaires, aux futures sessions du Conseil, des possibilités d'engager un dialogue entre eux et avec les gouvernements,

*Rappelant en outre* sa résolution 19/5 du 9 mai 2003, dans laquelle il a décidé qu'un élément central de sa vingtième et de ses futures sessions devrait continuer d'être la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles,

*Notant* que le Forum urbain mondial fournit maintenant la possibilité d'un large dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat,

*Reconnaissant* l'importance, pendant les sessions du Conseil d'administration, d'un segment de haut niveau concentré et interactif sur les questions de politique générale prioritaires,

1. *Fait siennes* les recommandations du Comité des représentants permanents sur l'amélioration des préparatifs du Conseil d'administration qui figurent en appendice à la présente résolution;

2. *Décide* que les thèmes spéciaux visés dans la résolution 5/15 ne devraient plus être choisis deux ans à l'avance, mais seront plutôt choisis par le Bureau du Conseil d'administration au mois six mois avant le début de chaque session du Conseil d'administration sur la base de l'avis du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, compte tenu des résultats des sessions du Forum urbain mondial et de l'exigence de continuer de concentrer son attention sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles;

3. *Décide aussi* que le segment de haut niveau et les dialogues mentionnés dans sa résolution 16/12 devraient normalement se concentrer sur ces thèmes spéciaux et devraient constituer le débat de fond sur les thèmes spéciaux;

4. *Prie* le Comité des représentants permanents de recommander au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil d'administration, de nouvelles propositions pour améliorer la structure et les dispositions organisationnelles de la vingt et unième et des futures sessions du Conseil d'administration, y compris en particulier le segment de haut niveau;

5. *Prie aussi* la Directrice exécutive de préparer un document d'information à l'intention du Comité des représentants permanents pour lui permettre de satisfaire à la demande formulée au paragraphe précédent.